RENTRÉE SEPTEMBRE 2025 - 2026

INSCRIPTION SCOLAIRE

MON ENFANT EST-IL CONCERNÉ ?

- **Entrée en maternelle**
  Enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022
- **Enfants arrivant sur la commune** et scolarisés à ÉTAMPES-SUR-MARNE

❶ INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

Le dossier est à retirer en mairie ou à télécharger sur le site officiel de la commune (www.etampes-sur-marne).

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :
Les lundis, mardis et jeudis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 45.
Les vendredis de 8 h 30 à 11 h 30.
.

Le dossier complet est à déposer en mairie avant le 30 mai 2025 par les personnes responsables de l'enfant

❷ ADMISSION ET RENDEZ-VOUS AVEC LA DIRECTRICE

Les admissions se feront auprès de la Directrice de l'école, qui vous contactera après la validation du dossier d'inscription déposé complet en mairie.

Pour contacter l'école : ✉ **ce.0021585m@ac-amiens.fr**